



## **INTRODUCTION**

La Chine a accédé le 11 décembre 2001 à l'OMC, l'Organisme Mondial du Commerce. Elle vit une période de transition qui lui permet de passer du protectionnisme extrême à un système ouvert aux relations collatérales plus équilibrées. Depuis ces dernières années, on pouvait constater l'ouverture progressive de son marché aux investisseurs étrangers.

Destination privilégiée avec 53 Mds d'investissements directs étrangers en 2002, la Chine est le premier pays d'accueil. Cette année encore, les chiffres font état d'une croissance de 12,5%. La France est le huitième investisseur mondial en Chine. Le nombre de ses filiales implantées a été multiplié par quatre depuis 1994. Bien qu'en hausse, les chiffres demeurent décevants car ses investissements dans cette contrée ne sont pas à la hauteur de sa position au niveau mondial.

Encore de nos jours, nombreuses sont nos entreprises qui n'osent à franchir le pas. Pourtant, les arguments incitatifs n'y manquent pas : perspectives florissantes du marché chinois, disponibilité et coûts faibles des moyens de production (matières premières, main d'œuvres, terrain...), normalisation progressive de l'environnement de l'investissement étranger, sécurité juridique nettement améliorée et soutenue par l'Etat chinois, stabilité politique et sociale...

De plus, les relations économiques entre la France et la Chine ont été renforcées. Appréciant la qualité incontestable de nos produits et services, les autorités publiques chinoises font de plus en plus appel à notre collaboration pour la modernisation de leurs grandes villes.

Nous pouvons noter certains grands projets 2001/2002 tels que :

- l'achat de 168 voitures d'Alstom pour la ligne 3 du métro de Shanghai (165,4 M.EUR),
- la construction de la station de traitement des eaux de Nanshi par Degremont (32 M.EUR),
- ou encore, la réalisation par Lyonnaise des Eaux et Alstom de l'incinérateur de Pudong (4,6 M.EUR).

Il est toujours temps de se rattraper, d'autant plus que le contexte économique actuel nous le permet encore : Profiter aussi bien des avantages incitatifs des gouvernements locaux que du retard national en matière de Droit fiscal.

Le chef d'Etat, M. HU Jintao, et le Premier ministre, M. WEN Jiabao, assurent la succession en soulignant le maintien des directives d'évolution du pays, établies par ses prédécesseurs.



Les objectifs principaux du Xème Plan quinquennal (2001-2005) demeurent les suivants : la création de l'emploi, l'accroissement du revenu moyen, la réforme de la distribution et l'assainissement du système de protection sociale.

Le gouvernement recherche la modernisation et la rentabilité de ses entreprises publiques, encore majoritaires et trop nombreuses.

Le pays doit impérativement évoluer pour accéder au niveau des Grands de l'économie mondiale, digne de sa taille.

En fin 2002, le PIB chinois a atteint 1 240 Mds d'USD avec une progression de 8% (contre 7,3% en 2001). La Chine se placerait ainsi au sixième rang mondial, juste après la France.

Les réserves de change (212,2 Mds d'USD en fin d'année 2001) sont jugées suffisantes par le gouverneur de la Banque Populaire de Chine (BPOC), M. DAI Xianglong. En général, le « Renmenbi » (RMB) ou Yuan, monnaie nationale, suit une politique de parité avec le dollar (USD). Néanmoins, son évolution est très contrôlée. L'Etat a maintenu la stabilité de sa monnaie, permettant ainsi de rester dans une forte situation malgré la crise de l'USD et du Yen. Le nouveau président de la Banque de Chine, M. LIU Mingkang, a été avalisé pour réformer le système monétaire.

L'Euro occupe désormais la deuxième position, derrière l'USD, mais devant le Yen.

L'économie chinoise enregistre de bons résultats externes. L'excédent commercial 2002 s'est inscrit dans un retour de hausse par rapport aux trois dernières années avec 30 Mds d'USD en 2002 contre 22,5 Mds en 2001. Il atteint donc un niveau très correct en dépit du ralentissement mondial.

Jusqu'en 1997, le gouvernement central a approuvé une vingtaine de sociétés étrangères de vente en détail pour toute la République Populaire de Chine (Popular Republic of China, PRC). A cette époque, la distribution et la vente en gros étaient des secteurs totalement fermés, cela jusqu'en 1999. Un petit nombre de sociétés étrangères de négoce n'ont pu commencer à s'implanter qu'après 1996 sous la condition d'une expérimentation.

Les réformes structurelles se poursuivent dans cette période de transition. La consommation joue un rôle déterminant dans la croissance.

Force est de constater que, dans ce développement rapide, le pays évolue inégalement selon les régions. Certaines sont délaissées tandis que d'autres, privilégiées, sont soutenues à tout point de vue (politique, financière, économique).

Les six principales villes de la PRC sont : Beijing (nommée aussi Pékin, capital politique), Shanghai (capital économique), Tianjin, Guangzhou, Dalian et Qingdao. Le gouvernement a créé cinq Zones Economique Spécial (Special Economic Zones, SEZ) : Shenzhen, Zhuhai, Xiamen, Shantou et l'Ile de Hainan. (cf. annexe 1).



Au fur et à mesure du développement, Shanghai, littéralement « la ville au-dessus de la mer », est devenue la municipalité la plus choyée du pays. Héritée de son histoire et de son emplacement géographique, elle est le lieu stratégique et la base stable des investissements étrangers.

Localisée, en latitude nord, au 31,14ème et, en longitude est, au 121,29ème, la ville relie, par l'ouest, les provinces de Jiangsu et de Zhejiang et, par l'est, la Mer est de Chine avec, au nord, la rivière d'Yangtze et, au sud, la baie d'Hangzhou. La rivière de Huangpu traverse la ville et la divise en deux parties : Puxi et Pudong (cf. annexe 2).

La ville mesure 120 km, du nord au sud, et 100 km, d'est en ouest. La superficie est donc de 6 340,5 km<sup>2</sup>. Elle se divise en treize districts urbains et six banlieues, dont la nouvelle aire de Pudong.

Les districts sont : Huangpu, Nanshi, Luwan, Xuhui, Changxing, Jing'an, Putuo, Zhabei, Hongkou, Baoshan, Minhang, et Jiading.

Les banlieues regroupent : Nanhui, Fengxian, Songjiang, Jinshan, Qingpu, et Chongming.

Shanghai est une ville particulière pour laquelle on ressentirait une grande admiration. Jadis, les insuffisances de ses infrastructures, la faiblesse de ses tarifs et le déficit structurel de ses entreprises, systématiquement subventionnées, faisaient apparaître une économie de carence. En cinq ans, ses capacités se sont progressivement accrues grâce aux investissements massifs du gouvernement et aux concours non négligeables de la Banque mondiale et des partenaires étrangers (avec 10 Mds de RMB au total).

Son développement économique s'est considérablement accru. Depuis cinquante ans, elle est devenue l'une des plus importantes métropoles du monde, en matière de commerce et de centre bancaire de l'Asie. Aujourd'hui, sa puissance se rapproche du niveau florissant de Hong Kong. Tel fut l'objectif du gouvernement chinois.

En 1999, le gouvernement a entrepris de nouvelles mesures commerciales relatives aux Entreprises d'Investissements Etrangers (« Foreign Investment Enterprises », FIE). Il a souhaité étendre ces FIE au secteur de la vente (en gros et au détail). Pour l'essai, il choisit de les appliquer sur les SEZ et 4 villes : Beijing, Tianjin, Shanghai, Chongqing.

Shanghai, capitale économique solide, est la porte d'accès privilégié au marché chinois, avec près d'1,3 Mds de consommateurs potentiels. En 2002, elle affiche une croissance annuelle de 10,9%, une croissance à deux chiffres pour une 11<sup>ème</sup> année consécutive. Elle représente 5% du PIB de la Chine, et 5 000 USD par habitant, l'un des plus élevés. Son port se situe au cinquième mondiale avec une capacité d'accueil en conteneurs de 8 M.TEU.

Mme CHEN Tidi est la présidente du Comité permanent de l'Assemblée populaire municipale de Shanghai. Elle place la poursuite de la restructuration du secteur public parmi ses principales priorités, avec la réforme de la protection sociale et le développement des infrastructures. Elle veut que la ville soit pionnière de la réforme des entreprises publiques.



Les entreprises étrangères peuvent bénéficier de cette ouverture du capital des grandes entreprises d'Etat et dans des secteurs jugés prioritaires. Nous constatons alors : la reprise, en mars 2001, des actifs du numéro un chinois du pneumatique Shanghai Tyre Rubber Corp. par Michelin (150 M.USD) ; ou encore, le rachat par Alcatel de la majorité de Shanghai Bell (312 M.USD).

Des mesures vers une modernisation profonde du système des affaires ont également été engagées par la Municipalité de Shanghai. Elles regroupent de vastes domaines : d'un côté, de la mise à niveau de la comptabilité à la motivation du management, et d'un autre, de la réforme de la protection sociale des employés à la création de centres de réemploi pour les effectifs licenciés.

L'image française est très fortement représentée dans les produits de luxe (parfum, cosmétique, prêt-à-porter). Shanghai est la capitale de la mode en Chine.

La vente de détail est le principal indicateur de la consommation des ménages. En Chine, le secteur a progressé d'environ 10% sur l'année 2001, légèrement supérieur à 2000 mais en nette augmentation sur 1999 (6,8%). Les FIE de ce secteur sont uniquement des « Joint-Ventures » (JV) en collaboration avec des entreprises locales.

Les FIE françaises sont majoritairement des Grands Groupes tels que Air liquide, Saint-Gobain, Thodia, Total, Schneider, Valéo, Alstom, Danone, Essilor.

Néanmoins, au cours de cette décennie, nous pouvons constater l'arrivée, de plus en plus accentuée, des Petites et Moyennes Entreprises (PME) sur le marché chinois. Elles se concentrent principalement dans le secteur secondaire, souvent sur des créneaux spécifiques, parfois en sous-traitance pour des grands groupes. Elles peuvent également se regrouper entre elles pour proposer un projet global. Et aujourd'hui, elles connaissent un franc succès. Elles abordent le marché chinois avec beaucoup plus de professionnalisme, de persévérance et avec un savoir-faire unique du métier.

Le secteur tertiaire (immobilier, restauration, services sociaux...) connaît également une forte progression.

L'ouverture du marché chinois est aujourd'hui bien réelle. Compte tenu de sa potentialité et de son évolution, toute société, souhaitant adopter une politique d'internationalisation, ne peut désormais plus l'éviter. Dans ce contexte, la France ne peut rester indifférente face à ce potentiel commercial et financier.

Cependant, les aspects positifs précédemment mentionnés ne doivent pas cacher les problèmes actuels et réels du système économique interventionniste du pays. Les occasions d'échec ne manquent pas : différence de culture et de mœurs rendant la communication difficile, flou des textes légaux et leurs applications douteuses, disparités occultes entre entreprises chinoises et celles dotées de participations étrangères, réglementation stricte des sorties financières du pays, corruption, incohérence entre lois émises et moyens mis à disposition, faible qualification de la masse salariale, surproduction industrielle...



La pérennité de tout projet d'investissement dépend principalement des moyens adoptés. Le sujet est vaste. Aussi, ce mémoire essaiera de recouvrir les principales disciplines qui sont les miennes à savoir la comptabilité, la fiscalité, le social, et le juridique. En outre, il examinera spécifiquement, d'une part, les règles financières particulièrement liées au rapatriement des fonds propres, problème majeur qui a tout son importance dans la décision d'implantation, et, d'autre part, le système judiciaire appliqué à la protection intellectuelle. Le développement exhaustif de chaque matière nécessiterait la rédaction de plusieurs mémoires. Limité quantitativement, ce mémoire ne traitera pas des autres domaines, sans aucun doute tout aussi indispensables dans la réflexion, tels que les enjeux commerciaux (l'étude du marché, la réglementation spécifique à chaque activité, ...) et leurs dérivés (responsabilité civile produit, droit sur la concurrence, fiscalité sur le prix de transfert... )

La première partie est consacrée à la formation d'une société, s'attardant sur les différentes réflexions préalables à tout projet d'investissement français à Shanghai. Elle indique les moyens à doter pour sa réalisation. Il serait impératif de connaître le terrain avant de s'y aventurer et, une fois le pas entamé, de s'adapter à ce milieu sans tentative de référence au notre. Face aux différences multiples de nos deux cultures, il est vivement recommandé d'être bien accompagné. Des aides publiques sont mises à notre disposition afin d'assurer la bonne marche de l'implantation. Les démarches à entreprendre, simples formalités administratives, sont décrites par la suite.

Les règles de fonctionnement sont exposées dans la deuxième partie. Différentes obligations légales (juridiques, bancaires, fiscales, sociales et comptables) doivent être respectées. Elles varient suivant les municipalités et provinces de la Chine. Par conséquent, l'étude de ce mémoire limitera ses frontières à la municipalité de Shanghai. Les procédures décrites sont le fruit de nombreuses expériences, généreusement transmises à travers les professionnels du terrain. Droits et surtout obligations y seront mentionnées.

Pour finir, le dernier chapitre analysera particulièrement les obligations comptables et proposera une méthodologie pour la mise en place d'une procédure comptable spécifique. Ce dernier facilite la remontée des flux d'informations financières et privilégie la transparence de la filiale chinoise vis à vis de la société-mère française. Cet outil de gestion, que représente le reporting, garantit une maîtrise totale de l'implantation structurelle et permet d'éviter des problèmes relatifs à des incompréhensions ou à une mauvaise information du système chinois.